

## CPN du 8 juin 2010

### Négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice

+0,6% (Taux directeur +0,3%)

- le point d'indice sera de 4,6660 €

L'UNSA-CCI avait demandé 1,7% pour compenser l'inflation, sachant que le réseau dispose de marges de manœuvre (écart entre l'augmentation du salaire moyen et l'augmentation du point, effet noria des départs en retraite...)

L'UNSA-CCI regrette une augmentation limitée à 0,6% mais reconnaît le sens des responsabilités de la délégation des présidents qui, en allant au delà des recommandations de la tutelle et de leurs conseillers techniques (dont certains préconisaient 0% !) et malgré les contraintes budgétaires liées à la réforme, ont voulu donner un signal positif au personnel.

### Réforme du réseau consulaire

Au jour de la CPN, nul ne peut encore s'avancer sur le projet qui est en cours de discussion au sénat car les amendements sont nombreux. Si le texte est modifié de manière importante, il risque d'être retoqué par l'assemblée nationale et de repartir ensuite au sénat à l'automne (navette). Le calendrier s'en trouverait chamboulé et les élections consulaires ne pourraient alors, se tenir comme prévu à la fin de l'année. De plus, si le sénat ne vote pas le texte, les présidents redoutent la perte de leur autonomie budgétaire.

### Groupes de travail

La tutelle demande à ce que les travaux passent dans une phase plus concrète dès le vote de la réforme au sénat. Il faut que la prochaine CPN de décembre puisse acter des avancées notables. Le président Bernardin ne souhaite pas se précipiter car les sujets traités demandent un travail approfondi de la part des partenaires sociaux. Comme il avait affirmé son refus de voir cette réforme entraîner un plan social, il s'est engagé à ce que les mutations soient encadrées au niveau national. L'UNSA-CCI est satisfaite de voir que ses deux revendications principales (Pas de plan social, pas de mutations forcées) soient prises en compte. Elle restera néanmoins vigilante dans le cadre des négociations pour que cette parole engagée soit respectée.